



Contrat doctoral École française de Rome – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne 2026

Dans le cadre de sa politique internationale, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a signé en 2023 avec l'École française de Rome (EFR) une convention cadre prévoyant chaque année le financement d'un contrat doctoral de trois ans en accueil à l'EFR. La campagne pour le recrutement de ce doctorant **sera ouverte à partir du 27 avril 2026 et sera close le 29 mai 2026.**

Fondée en 1875, l'EFR est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'EFR a pour mission fondamentale la recherche et la formation à la recherche dans le champ de l'histoire, de l'archéologie et des autres sciences humaines et sociales, de la Préhistoire à nos jours. Son domaine d'intervention privilégié couvre un espace comprenant Rome, l'Italie, le Maghreb et les pays du Sud-Est européen proches de la mer Adriatique. L'EFR soutient les recherches de terrain dans ses aires de compétences, nécessitant le recueil de données dans les bibliothèques, les archives, les musées et sur les sites archéologiques, ou la réalisation d'enquêtes de sciences sociales. Elle affiche 6 axes scientifiques prioritaires :

- 1) Espaces maritimes, littoraux, milieux insulaires ;
- 2) Création, patrimoine, mémoire ;
- 3) Population, ressources, techniques ;
- 4) Territoires, communautés, citoyenneté ;
- 5) Croyances, pratiques et institutions religieuses ;
- 6) L'Italie dans le monde.

Dans le cadre du contrat doctoral financé par ce dispositif, le doctorant devra passer une période déterminée au sein de l'EFR durant les trois années de ce contrat, soit consécutive, soit fractionnée, selon un calendrier à définir à l'avance, en accord avec la direction des études (Antiquité, Moyen Âge ou Époques moderne et contemporaine) dont il relèvera. Ces périodes correspondront obligatoirement aux périodes d'ouverture de l'EFR pour permettre au doctorant de profiter pleinement des événements scientifiques et de la vie sociale de l'EFR.

Pendant son séjour, le doctorant bénéficiera d'un tarif préférentiel pour être hébergé à la résidence de l'EFR, située Piazza Navona, à Rome, en fonction des disponibilités. Une convention d'accueil sera signée entre l'Université Paris 1 et l'EFR à cet effet.

Ces dispositions sont réservées aux doctorants régulièrement inscrits à Paris 1 dont le contrat doctoral est établi en partenariat avec l'EFR. Les dépenses personnelles seront à la charge du doctorant.

Une commission mixte EFR-Paris 1 aura la charge, au mois de juin, de choisir le dossier de candidature le plus approprié aux objectifs scientifiques communs aux deux institutions. Pour constituer son dossier de candidature, l'étudiant veillera à respecter plusieurs conditions :

- 1) Le projet doctoral concerne une ou plusieurs disciplines des Sciences Humaines et Sociales représentées au sein de l'Université Paris 1. Toutes les UFR, toutes les Écoles Doctorales de l'Université peuvent diffuser dans les composantes cet appel à candidature.
- 2) Les objectifs scientifiques du projet doctoral doivent rencontrer l'une des 6 thématiques scientifiques affichées par l'EFR dans son contrat quinquennal et rappelées ci-dessus.
- 3) Les projets interdisciplinaires seront évalués avec une attention toute particulière.
- 4) Les projets doctoraux doivent impérativement justifier d'une présence dans l'un des pays scientifiquement couverts par l'EFR, en particulier en Italie.

Les dossiers de candidature doivent être composés de :

- 1) Un CV de 3 pages maximum ;
- 2) Un projet doctoral de 5 pages maximum (10 000 signes espaces compris hors illustration) + 1 page de bibliographie ;
- 3) Un relevé des notes de Master M1 et M2 ;
- 4) Une lettre de présentation du ou des directeurs de thèse presenti(s).

Ils doivent être adressés par envoi électronique avant le 29 mai 2026 à l'adresse suivante :

- DIREVAL Paris 1 : jeremy.pires@univ-paris1.fr avec en copie secdireval@univ-paris1.fr en précisant les informations suivantes dans l' « objet » de l'envoi :
"Contrat doctoral EFR-Paris 1 - 2026 - prénom + nom du candidat"

ATTENTION : si vous êtes étudiant à l'Université Paris 1 et que vous choisissez de candidater à ce dispositif de contrat doctoral, vous ne pourrez pas candidater à l'autre appel à contrat doctoral dit du Réseau des Écoles Françaises à l'Étranger (RESEFE), ouvert à tous les doctorants des universités françaises.